Pour un Grand Paris du Sport

SYNTHESE ET APPEL A CONTRIBUTIONS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « PRATIQUES SPORTIVES ET DEVELOPPEMENT LOCAL DU GRAND PARIS »

Développer les pratiques sportives dans le Grand Paris

Dans le cadre de la démarche « Grand Paris du Sport », cette note consiste en une première synthèse de la thématique en question, issue d'd'entretiens et d'un travail de recherche documentaire et statistique. Les dernières pages présentent des questionnements et/ou pistes de propositions que nous souhaitons aujourd'hui partager avec les membres du groupe de travail. Nous vous remercions par avance grandement de vos retours : contributions, compléments, critiques et propositions.

Ceux-ci peuvent être adressés directement à Edouard Dequeker (edouard.dequeker@essec.edu / 06 11 23 85 71), sous forme d'un document, d'un mail ou encore d'un échange à l'oral.

Introduction

La volonté de démocratiser le sport est au cœur du discours politique sur l'héritage des Jeux Olympiques 2024. En effet, si l'Île-de-France est une région que l'on peut qualifier de sportive - **7 millions de pratiquants réguliers** (c'est-à-dire hebdomadaire) pour les 4 ans et plus, soit 63 % de la population[1] -, subsistent des inégalités d'accès au sport qui semblent difficiles à éradiquer.

En pratique, il y a assez **peu de différences entre les habitudes sportives des franciliens et des français** : en France, en 2009, 65% des 15 ans et plus ont une pratique régulière, contre 61% en Ile-de-France. En effet, les facteurs culturels et sociaux étant prédominants dans la détermination du degré et de la nature de la pratique sportive, les différences s'observent surtout nationalement.
En premier lieu, les classes professionnelle et d'âge sont des facteurs discriminants : plus l'on est jeune et diplômé, plus l'on fait de sport. Assez intuitivement, les plus jeunes ont une meilleure forme et ont plus de temps pour pratiquer : en 2017, 57% des 15-24 ans ont une pratique régulière, contre 43% des 55 ans et plus.

[1] Les chiffres sont issus de l'IRDS : Dossier IRDS n°37 (2017) - *La pratique sportive en Ile-de-France en 2017* et *Géographie francilienne des disciplines olympiques et paralympiques d'été* (2020)

Les cadres, et les professions intermédiaires n'ont quant à eux pas forcément plus de temps libre, mais en disposent plus aisément que les employés et les ouvriers : ils sont 50% à pratiquer régulièrement, contre 43% pour ces derniers.

Ensuite, et bien que la pratique sportive féminine se soit fortement développée depuis les années 1960, les femmes sont en général moins sportives que les hommes (IRDS : 61% des femmes de plus de 15 ans pratiquent régulièrement, contre 66% des hommes), ne pratiquent pas les mêmes sports, ni dans les mêmes conditions. Là encore, le manque de temps est invoqué mais d'autres composantes entrent en jeu (voir à cet effet la note sur la pratique féminine).

Enfin, de multiples facteurs comme le rapport de la société à la pratique physique, à l'organisation des cursus scolaires, au présentiel sur le lieu de travail, etc. semblent influer à l'échelle d'un pays et permettent de dégager des tendances nationales.

Néanmoins, on observe des **disparités territoriales** qui affectent la pratique sportive à deux niveaux. D'une part, les chiffres de l'IRDS indiquent des disparités en Ile-de-France par rapport au reste du territoire national. Parmi les 2,4 millions de licences dans la région, le football est, comme dans le reste du pays, le premier sport en nombre, mais il est talonné de près par le tennis et la natation. Le golf y est également surreprésenté. En outre, les contraintes de temps sont plus fortes en région parisienne qu'ailleurs : les temps de travail et de transport y sont plus élevés, de même que le temps passé à des activités concurrentes (la culture notamment).

D'autre part, ces disparités territoriales sont présentes au sein même de la région Ile-de-France. En effet, si le cœur d'agglomération est extrêmement dense, la région compte de nombreuses zones rurales dont les populations sont très attachées à la nature. Ces disparités ont d'autant plus d'impact que la pratique à proximité du domicile est prédominante (4 franciliens sur 5 ont une pratique de proximité). D'où l'intérêt croissant porté aux équipements sportifs et l'enjeu crucial de leur adaptation à la demande des riverains.

Dans cette note, nous nous attachons donc à essayer de comprendre les évolutions récentes des pratiques des franciliens (I.), qui sont marquées par des enjeux d'équipements sportifs spécifiques à la région parisienne (II.). Nous montrons ensuite comment le modèle français de gouvernance en pleine recomposition a du mal à appréhender ces nouvelles pratiques (III.), pour enfin nous permettre d'émettre des recommandations afin de les accompagner au mieux (IV.).

I. Les pratiques sportives des franciliens

1. L'essor de la pratique autonome

- Émergence d'une nouvelle pratique du sport, en phase avec son temps

Analyser les pratiques sportives des franciliens est aujourd'hui plus difficile qu'il y a 15 ou 20 ans. En effet, les études menées par l'IRDS[2] ou du CDES[3] démontrent une augmentation considérable de la pratique du sport en autonomie, c'est-à-dire de la pratique non encadrée par un club ou toute sorte d'association sportive. En 2010, le CDES comptabilise 47 millions de pratiquants sportifs dont seulement 29% sont adhérents d'une association

[2] Institut de Régional de Développement du Sport

[3] Centre de Droit et d'Economie du Sport

sportive. Plus des deux tiers des pratiquants sportifs ne sont donc pas affiliés à une structure sportive[4]. Force est alors de constater que **les clubs, assises locales du système fédéral, ne sont plus les uniques porte d'entrée à la pratique du sport**. Ce constat, établi déjà depuis quelques années, remet en cause le modèle traditionnel du sport de plus en plus éloigné de la base de la population. Au contraire de la pratique encadrée dite traditionnelle, la pratique autonome se caractérise par une liberté d'action et une personnalisation des modalités[5] de pratique. Elle sort du cadre plus engageant de la pratique en club : inscription à l'année, horaires, lieu et partenaires d'entraînement fixes, règles de la discipline inamovibles, etc… La pratique autonome est la résultante d'un nouveau besoin : "faire du sport quand je veux, où je veux, et avec qui je veux"[6].

- Evolution des rythmes de vie et adaptation rapide du marché privé

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. En premier lieu, **l'évolution des rythmes de vie,** particulièrement en Ile de France, de la population qui sont de moins en moins compatibles avec l'engagement de la pratique en club. Le rythme de travail d'abord : journées hétérogènes, horaires fluctuants, déplacements professionnels, changement plus fréquent d'emploi et donc d'ancrage local etc... L'évolution de la cellule familiale ensuite : l'augmentation du nombre de familles recomposées impose une nouvelle organisation du rythme en famille. Quand les enfants sont en garde partagée, l'engagement hebdomadaire au sein d'une même structure est plus difficile. Face à l'ensemble de ces évolutions, les structures privées semblent bien plus à l'écoute que les structures traditionnelles. Plus réactif, le marché s'est adapté proposant de nouveaux type d'espaces (foot et basket indoor, blocs d'escalade, padel tennis, centre de fitness low cost, etc…) qui répondent aux besoins de la population : tarif à la séance, abonnement à l'année sans contrainte sur les jours et heures de pratique, équipements et services attractifs (machines de musculation performantes et high tech, espace restauration, accompagnement sur mesure etc…). L'essor du business des salles de sport témoigne de ce phénomène[7] dont la France est le troisième marché derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Un constat que note Thierry Marquer, PDG de « L'Orange Bleue » : « En 2010, on avait à peine 80 salles dans toute la France. Désormais, on en a 303 d'ouvertes, 140 sont en cours d'ouverture, dont 20 dans les deux prochains mois ». « Si l'on prend notre première salle de sport, on a augmenté notre chiffre d'affaires de 25% entre 2010 et 2014, sur cette seule salle. Il y a vraiment de plus en plus de pratiquants. » En plus des infrastructures, les fabricants se sont également adaptés. Par exemple, l'enseigne Décathlon déploie une politique de démocratisation de l'accès au sport en tirant les prix vers le bas et proposant une gamme de plus en plus variée d'équipements propres à la pratique autonome. Dans la même veine que les autres structures privées du sport, Décathlon développe des activités pour tester son matériel et accompagner la pratique (coachings, footing, zumba, gym pour enfants etc…).

- Évolution des besoins de la population et progression significative du « sport santé »

Associés à cette évolution des rythmes de vie, ce sont aussi **les besoins de la population** au regard du sport qui ont changé. La compétition et la performance ne sont plus les motivations principales des Français. En effet, selon le CDES[8], seul 8% des 15 ans et plus pratique le sport de manière intensive au sein d'une structure privée ou d'une association sportive avec pour objectif la compétition. Être bien dans son corps, retrouver un contact avec la nature, partager un moment de convivialité, etc… sont davantage les motifs de la pratique sportive

[4] Diagnostic sur le décalage entre l'offre et la pratique sportive en France, Centre de Droit et d'Economie du Sport (mars 2016)

[5] Dossier IRDS n°37 (2017) - La pratique sportive en Ile-de-France en 2017

[6] Entretien IRDS réalisé en 2020

[7] Etude Deloitte / EuropeActive sur la santé et le fitness en Europe - 6ème édition - conférence Bodyfitness

[8] Diagnostic sur le décalage entre l'offre et la pratique sportive en France, Centre de droit et d'économie du sport, mars 2016

actuelle. Ces nouveaux besoins sont d'ailleurs à lire en miroir d'une prise de conscience politique de plus en plus forte du sport comme vecteur de bien-être, de santé et de moyen vertueux pour lutter contre la sédentarité et l'obésité. Le sport est devenu un enjeu de santé publique dont la population comme les gouvernants ont désormais bien conscience. De nombreuses études de l'OMS et en particulier sa *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'activité physique et la santé* (2004), font état de l'efficacité d'une pratique sportive régulière pour diminuer les risques de maladie cardiovasculaire, l'hypertension, certains cancers et diabètes qui ont un coût social et financier très lourd. Faire du sport c'est donc avant tout prendre soin de sa santé. Cette prise de conscience nourrit un discours politique autant que des mesures pour tendre vers la démocratisation du sport. A cet égard, l'EPS joue un rôle important puisqu'elle permet à tous les jeunes de l'école primaire à la terminale d'avoir un accès au sport de façon hebdomadaire et de les sensibiliser sur ces enjeux.

- Accès au sport diversifié par le développement des réseaux sociaux

Les structures traditionnelles telles que l'école et l'association sportive ne sont plus les seules voies d'accès à la pratique du sport. L'essor et la diversification des réseaux sociaux jouent un rôle essentiel dans le développement de la pratique autonome. D'une part, ils favorisent l'organisation et la planification de séances spontanées au sein de cercles d'amis ou de connaissances diverses. D'autre part, ils participent à la diffusion d'un contenu de séance et représentent des alternatives efficaces à l'apprentissage traditionnel : application de suivi de performances, tutoriels Youtube en tout genre (fitness, renforcement musculaire, cardio, etc.), live avec des coaches sportifs... Il est d'ailleurs intéressant de remarquer combien la crise du Covid-19 a mis en lumière ce phénomène. Le confinement a conduit à une augmentation massive de l'utilisation des réseaux sociaux, 61% selon HypeAuditor[9]. Dans ce contexte, l'analyse des centres d'intérêts est frappante et représentative des centres d'intérêts non virtuels. On note une augmentation de 266% pour le sport, premier sujet sur les réseaux, de 230% pour le yoga, et de 65% pour le fitness ; quand les autres sujets d'importance tels que la peinture, la politique ont des évolutions autour de 50%. Il est intéressant de noter que si cette crise a permis l'envol des coachs-fit girls déjà suivis sur les réseaux, elle a pour la première fois poussé les structures traditionnelles à prendre possession de ces outils pour toucher la population : entraînements, live challenges et entretiens ont dès lors été proposés par des sportifs de haut niveau, des fédérations ou des clubs. A titre d'exemples, on peut retenir les entraînements live de Lebron James, des programmes d'entraînement proposés par Sarah Ourahmoune, des séances préparées par la fédération de boxe ou encore les entretiens hebdomadaires de Paris 2024. Alors que le confinement aurait pu réduire considérablement la pratique sportive, l'étude conduite par Odexa[10] montre une hausse de celle-ci de deux points par rapport à avant le confinement (de 51% à 53%). Certes l'absence d'autres loisirs et la peur d'une prise de poids sont à considérer dans ce phénomène mais il semble que cela soit également dû à un ancrage déjà fort dans les habitudes sportives de la population des pratiques autonomes qui n'ont dès lors eu qu'à prendre de l'ampleur. L'évolution de ces pratiques est à suivre pendant le déconfinement. Comment les habitudes sportives des Français du confinement vont-elles s'inscrire dans la durée? Quelles conséquences les structures traditionnelles vont-elles tirer de cette expérience ?

- Les sports les plus concernés par ce nouveau modèle

Si les deux tiers des personnes pratiquent une activité physique en dehors d'une structure encadrée, cette proportion n'est pas identique selon les disciplines. De façon assez logique, les sports les plus accessibles sont les plus touchés par cette nouvelle tendance. Une analyse par lieu de pratique permet de comprendre ce

[9] https://siecledigital.fr/2020/04/14/quelles-tendances-pendant-le-confinement-sur-instagram/

[10] Baromètre sport Groupama-Odoxa-RTL, Pratique sportive en confinement, 19 avril 2020

phénomène. A l'échelle européenne[11] , les activités physiques et sportives se déroulent pour 40% dans des parcs et en plein air, 36% à la maison ou sur le trajet entre le domicile et l'école, 25% au travail ou dans les magasins et seulement 13% dans un club sportif. On qualifie de "sport accessible" les sports les moins contraignants en termes d'équipement et d'infrastructure mais aussi de règles, de technique, de nombres de coéquipiers. A ce titre, la course est le sport emblématique de la pratique autonome. Viennent ensuite le vélo, la marche, le volley, le football, le basket, les sports de combats, le taï chi et la danse. Une classification en trois catégories permet de comprendre la gamme globale de la pratique autogérée.

- **Sport en nature** : Le Pôle Ressource Nationale de Sports de Nature (PRNSN) recense 62 pratiques comme la marche nordique, la randonnée, vélo, le trail etc… et remarque un fort développement. De 25 millions de pratiquants en 2011, ils sont 28,8 millions de plus de 15 ans à pratiquer un sport outdoor en 2018[12]. Toutefois, seuls 12,1 % d'entre eux sont membres d'une fédération nationale[13].

- **Sport bien-être** : on constate l'essor des disciplines ayant pour unique vocation le maintien de la forme et non une compétition ou épreuve : fitness, pilate, gym suédoise, hiit cardio, renforcement musculaire, step, zumba etc…En 2017, "1 Français sur 3 (35%) pratique ou a pratiqué une activité de fitness, de danse ou de sport de combat au cours des 12 derniers mois, dont 91% au moins une fois par semaine. Au cours de leur vie, c'est 1 Français sur 2 qui déclare avoir déjà pratiqué ces activités", révèle une étude IPSOS[14]. Ces sports se pratiquent dans des salles privées de plus en plus nombreuses mais aussi seuls chez soi. La pratique constitue une fin en soi et non un entraînement pour une compétition future. L'objectif global n'est plus de pratiquer une discipline sportive pour être plus performant dans sa pratique mais plutôt de faire du "sport" pour pratiquer une activité physique quelle qu'elle soit.

- **Sports urbains** : on traite à la fois des sports ayant émergé par la pratique autonome : skateboard, danse hip hop, le parkour etc… mais aussi des disciplines d'abord pratiquées de manière traditionnelles puis de façon autonome : le five, le 3x3, le Seven etc… L'exemple le plus marquant reste le football dont seuls 25% des pratiquants sont licenciés en clubs[15]. Ce chiffre est à lire de façon conjointe avec le fleurissement de terrains de "five" dans les villes[16]. Au nombre de 8 en 2005, ces espaces étaient en 2015 estimés à 235, avec environ une ouverture par mois, avec 1 million de pratiquants réguliers 3,2 millions de pratiquants occasionnels. Le Five FC et Urbansoccer, sont les deux acteurs phares de cette discipline. Ces acteurs privés proposent terrains, espaces récréatifs mais ils organisent aussi leur propre ligue. Même phénomène avec le basket qui affiche environ 530 000 licenciés, alors même que le nombre de pratiquants hors-structure est estimé entre 2 à 2,5 millions de personnes. Le jeu hors structure se régule avec l'institutionnalisation du 3x3 par la FFBB mais échappe encore en partie aux clubs. Les joueurs pratiquent essentiellement sur les playgrounds (terrains d'extérieur) et une offre similaire à celle du Five se développe avec l'ouverture de 3 Hoops Factory en Ile de France.

  Avec le Five et le 3x3, ce sont non seulement des infrastructures qui se simplifient (terrain moins grand, moins de joueurs) mais ce sont aussi les règles. D'autres disciplines empruntent le même

---

11 Eurobaromètre spécial 334 Sport et Activités Physiques Terrain : octobre 2009

12 Baromètre national des pratiques sportives, INJEP, 2019

13 Stat-info, n° 13-04, octobre 2013, « Les sports de nature en France en 2011 »

14 Observatoire du fitness Union Sport & Cycle 2017 / Ipsos

15 Diagnostic sur le décalage entre l'offre et la pratique sportive en France, Centre de Droit et d'Economie du Sport, mars 2016

16 https://www.telerama.fr/sortir/foot-en-salle-les-raisons-d-un-succes-fulgurant,143968.php

chemin afin d'être plus facilement praticables par tous et sur tous les lieux de vie. Ex: le Touch rugby se joue à 6 et sans plaquage.

Il convient enfin de nuancer l'antagonisme entre pratique traditionnelle, encadrée et pratique autogérée. En effet, de nombreux pratiquants en club sont aussi consommateurs de salles de sport, terrain de five ou tutoriels YouTube. Ces nouvelles possibilités constituent autant d'opportunités de compléter une offre peu ou pas fournie par les structures sportives classiques. Mais cette double pratique pose tout de même la question de la réaction du modèle traditionnel dont les caractéristiques intrinsèques (cadre, règle, infrastructure vieillissante et fixe, importance de la compétition etc…) sont aussi à l'origine du désintérêt de la population. Face à l'essor de ces nouvelles pratiques, quelles sont les réponses des collectivités et des associations ? Comment s'adapte l'offre classique pour ne pas être totalement dépassée ?

2. La remise en cause du modèle sportif traditionnel

- Un modèle historique encadré et fondé sur la licence remis en cause

La structuration et le développement du sport en France se sont effectués via deux principaux acteurs : l'Etat et le mouvement sportif (cf IV "Un modèle de gouvernance à la française"). Si l'enjeu de sociabilisation grâce à la pratique du sport a toujours été mis en avant c'est avant tout un fonctionnement par compétition qui a rythmé le développement des disciplines sportives. Chaque discipline s'organise en fédération qui se déploie à échelon national, régional et départemental. La fédération nationale est donc la représentante de sa discipline et de ses pratiquants. Elle organise les compétitions et est financée par les clubs et des subventions de l'Etat. La licence payée par le pratiquant permet de participer aux compétitions et de rémunérer la fédération. En plus d'être au cœur du modèle économique de l'organisation sportive, la licence était un outil de mesure efficace du nombre de personne pratiquant une activité sportive. Or, comme nous l'avons précisé précédemment, la pratique du sport n'est plus sensée être représentée efficacement par les chiffres de licenciés puisque la pratique en club ne correspond qu'à un tiers de la pratique sportive globale. Or si l'on observe l'évolution du nombre de licenciés, on note une augmentation conséquente dans les années 2000 et une stagnation à partir de 2010[17] . Ces chiffres de l'IRDS ne semblent pas refléter pas la baisse des licenciés et l'augmentation de la pratique autonome analysée par cette même entité :

ILE DE FRANCE	2019	2018	sept. 2017	sept. 2016	2015	mars 2014
Nombre de licenciés	2,4 millions	2,5 millions	2,4 millions	2,4 millions	na	2,4 millions
Nombre de clubs	19 200	19 200	19 000	19 100	na	19 300

[17] Les chiffres clés du sport en Ile de France, 2014/2016/2017/2018/2019, IRDS

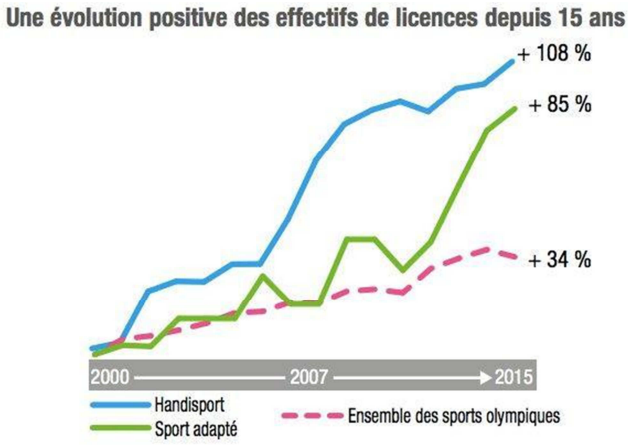

Comment expliquer cette dé corrélation ? A savoir la hausse de la pratique autonome, le maintien du nombre de licenciés sans pour autant constater une augmentation du nombre de franciliens pratiquant une activité sportive. Le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports éclaircit ce phénomène dans une étude de 2014[18] : **l'égalité une licence = un sportif régulier est trompeuse**. En effet, "une personne peut être licenciée dans plusieurs fédérations différentes. De plus, pour certaines fédérations, il est possible de posséder plusieurs licences. Par exemple, à la fédération française de hockey, une personne peut détenir une licence de hockey sur gazon, une licence de hockey en salle et une licence de service (arbitre, dirigeant). Le terme « licence » recouvre en outre, différentes intensités de pratique. Selon les fédérations, il peut exister une licence « compétition » et une licence « loisir » ainsi qu'une licence « dirigeant/arbitre ». Si la licence « loisir » est un titre à l'année, elle n'implique pas pour autant une pratique régulière. De même, la licence « compétition » n'implique pas obligatoirement la participation à des compétitions. Par exemple, la licence de la fédération française de tennis ouvre à son détenteur la possibilité de participer à des compétitions, mais sans obligation de le faire."

L'écart qui se creuse progressivement entre le nombre de licenciés et le nombre de sportifs qui pratiquent de façon autonome est problématique pour le système fédéral. Il témoigne de l'incapacité du modèle traditionnel à répondre aux besoins des nouvelles pratiques et remet en cause sa légitimité à représenter la pratique sportive ainsi qu'à recevoir les financements. En effet, une fédération a deux moyens de peser sur l'échiquier des structures sportives et de bénéficier des subventions induites :

- Représenter un sport performant au haut niveau international
- Compter de nombreux licenciés

Sérieusement remis en cause par la pratique autogérée, le modèle traditionnel doit se réinventer.

- Ignorer, subir ou accompagner : les réactions des acteurs traditionnels du sport

Les fédérations ont d'abord totalement ignoré et méprisé les pratiques autonomes de leur sport. Appelées "pratiques sauvages", ces pratiques hors cadre étaient vues d'un mauvais œil sans être réellement prises au sérieux. A présent, les fédérations n'ont d'autres alternatives que de chercher à ramener ces sportifs

[18] Les licences et clubs des fédérations sportives agréées en 2014, Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports

autonomes dans leur giron en soutenant et régularisant leur pratique. Deux dynamiques principales sont à l'œuvre :

- La régularisation des disciplines urbaines/autogérées
- La prise en compte des nouveaux besoins des pratiquants : sport santé, convivialité, accessibilité.

Premièrement, la régularisation des pratiques autogérées. On traite principalement ici des fédérations importantes en termes de visibilité de la discipline, de nombres de pratiquants et d'enjeu économique : la fédération française de football (FFF), la fédération française de basketball (FFBB), la fédération française de rugby (FFR). Ces trois fédérations considèrent les disciplines autonomes comme des disciplines officielles quitte à les homologuer un peu à marche forcée. La FFBB par exemple prône l'organisation d'un tournoi 3X3 par an par chaque club, le Basketball magazine (journal officiel de la FFBB) se divise désormais en deux parties : le 5x5 et le 3x3. Pour la FFR, l'institutionnalisation du Rugby 7 est très aboutie avec l'organisation d'une manche de la coupe du monde et une valorisation en termes de communication des équipes nationales. Du côté de la FFF, une équipe nationale de futsal, beach soccer, futnet et de efoot sont désormais officielles. De plus des partenariats avec Urban Soccer lui ont permis d'intégrer davantage les pratiques des franciliens (centres agréés par la FFF, tarif préférentiel pour les licenciés, etc…) Partenariat gagnant/gagnant qui légitime et facilite le développement des deux partis. Ces différentes évolutions montrent l'intérêt des fédérations pour des disciplines de plus en plus populaires et qui font leur apparition lors des grands événements (rugby 7 et basket 3X3 aux Jeux de Tokyo et Paris).

Deuxièmement, les fédérations et les clubs adaptent leurs offres pour mieux rencontrer les besoins des pratiquants. Comme nous l'a confié Loïc Duroselle, les fédérations ont toutes les cartes en main pour devenir les acteurs les plus légitimes et pertinent (elles touche déjà une cible importante, gère des compétition, connues du grand public, etc…). Ce n'est pas tellement une question de moyens mais plutôt de façon de penser qu'il faut faire évoluer. [19]La licence est un des premiers enjeux d'adaptation. Pour continuer à donner du sens à cet outil, les fédérations diversifient leur utilité. De passeports obligatoires pour faire de la compétition, la licence devient la marque d'un passage par la pratique encadrée. La FFBB, propose par exemple des licences "contact" pour un public non-compétiteur habituellement mais souhaitant participer à un tournoi ou un événement de manière occasionnelle. Des licences "basket santé" sont également disponibles pour avoir accès à des entraînement fitness avec des ballons. Cette diversification de la gamme des licences sont des mises en pratiques des politiques de démocratisation du sport. Elles sont les moyens que se donnent les fédérations pour aller chercher un public a priori réticent à la pratique encadrée et ainsi re couper davantage la réalité du nombre de personnes pratiquant une activité sportive en France.
Indépendamment de la licence, les structures sportives développent des offres qui répondent aux besoins des sportifs :

- la convivialité : développement de disciplines ludiques (le beach soccer, beach rugby, foot net etc…), développement des entrainements loisirs intéressants. La tendance était jusque-là une omniprésence de l'entraînement pour la compétition et une ou deux plages d'entraînement pour les loisirs constitués souvent des vétérans du club. Elle suscite également l'innovation comme la fédération de badminton qui collabore et développe des pratiques amusantes comme le speed badminton ou le blackinton.

- le sport santé et bien-être : la quasi-totalité des fédération ont désormais une fenêtre de développement entièrement dédiée au sport santé : "aviron santé", "basket santé", "rugby santé", "gym santé" constituée de trois programmes vita gym, juva gym, lombal gym[20], "Badsanté" pour le badminton etc… Le but principal est de se dépenser et se renforcer musculairement en utilisant des

[19] Entretien avec Loïc Duroselle, 12 juin 2020
[20] https://www.ffgym.fr/Evolugym/Gym_Sante

gestuelles et un matériel propre à la discipline. Ce développement de pratique induit également l'évolution de formation des encadrants.

- Une évolution qui se reflète dans l'organisation des grands rendez-vous sportifs ?

Deux évolutions sont à analyser ici. D'une part, une évolution "down-top", des pratiques sportives autonomes qui s'organisent et font leur apparition aux rangs des grandes compétitions internationales. D'autre part, une approche "top-down", à savoir une démocratisation des grandes compétitions internationales pour en donner l'accès aux sportifs amateurs. Il convient de rappeler que le système des compétitions internationales dépend de l'organisation encadrée et hiérarchique des sports en fédération internationales, nationales etc… Ce sont les fédérations qui régissent et homologuent les compétitions. Elles en sont les garants et souvent les propriétaires et organisatrices officielles : les Coupe du Monde, Championnat d'Europe etc…

Certaines entités privées sont devenus des acteurs incontournables de l'événementiels sportifs tels que Amaury Sport Organisation (Le Tour de France, Le Dakar, le Marathon de Paris etc…) ou GL events (Equita Lyon etc...). Toutefois, ces organisations s'appuient toujours sur les fédérations qui conservent leur rôle officiel (homologation, arbitrage etc…). On note cependant chez ces entités, le développement de compétitions et événements qui répondent davantage à l'évolution de la pratique de l'ensemble de la population. On pense ici à l'effervescence des courses : marathon, semi, mud run, color run etc… qui deviennent les objectifs annuels des joggeurs. Ce constat peut être généralisé à l'ensemble des "mass events". Par exemple, A.S.O propose L'étape du Tour en amont du Tour de France, événements qui fait vivre pendant trois jours dans l'expérience du Tour à des amateurs accompagnés par des coachs et un staff. Les marques des sports également se positionnent sur ces événements qui touchent une grande partie des sportifs français. On peut citer le 10K PARIS d'Adidas, le Run in lab de Asics etc...

Du côté des sports fédéraux, certaines évolutions sont aussi à prendre en compte. World Rugby a complètement intégré désormais le Rugby 7 avec IRB Sevens World Series dont une étape a eu lieu en France : le HSBC Paris Seven. La fédération d'aviron organise des championnats d'aviron en salle accessibles à tous. Les sportifs peuvent parcourir plusieurs distances en individuel ou par équipe sur des ergomètres reliés les uns aux autres permettant ainsi de retransmettre sur écran la progression de chaque concurrent.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques fonctionnent avec la même hiérarchie très réglementée des fédérations internationales auxquelles s'ajoutent les Comités Nationaux Olympiques chargés d'amener une délégation aux jeux. Toutefois, étant considéré comme une gigantesque fête populaire autant que le plus grand rendez-vous sportif, les Jeux cherchent à se rapprocher des pratiques et des attentes des citoyens du monde. En effet, ils n'ont plus de sens s'ils sont totalement déconnectés des réalités de la population. On note cette dynamique avec l'instauration de sports additionnels qui sont l'occasion de faire participer des sports moins traditionnels (depuis les Jeux de Pékin en 2008). Cela permet de faire rentrer des sports qui ne fonctionnement pas avec le modèle des fédérations mais avec ligues privées comme le baseball par exemple. Les JO Paris 2024, ont accentué cette tendance en proposant des sports emblématiques de cette pratique autonome : basket 3x3, le skateboard, le breaking. Des sports qui ne sont pas développés dans le giron d'une fédération ou d'une ligue privée puissante mais via des collectifs même s'ils se sont ensuite regroupés sous l'égide d'une fédération. Le but étant de refléter les pratiques et ne pas creuser davantage le fossé entre les disciplines professionnelles et le sport amateur. Les JOP se font également les caisses de résonance du développement du "mass event". A partir des Jeux de Tokyo, il était prévu d'ouvrir l'épreuve du marathon aux amateurs. Pour Tokyo 2020, un marathon organisé quatre mois avant les jeux devaient rassembler 38 000 amateurs pour 200 professionnels. Paris 2024 souhaiterait même organiser cette course juste après le marathon officiel afin de faire bénéficier les amateurs des conditions réelles et de l'ambiance des Jeux.

3. Les nouvelles pratiques synonymes de démocratisation du sport ?

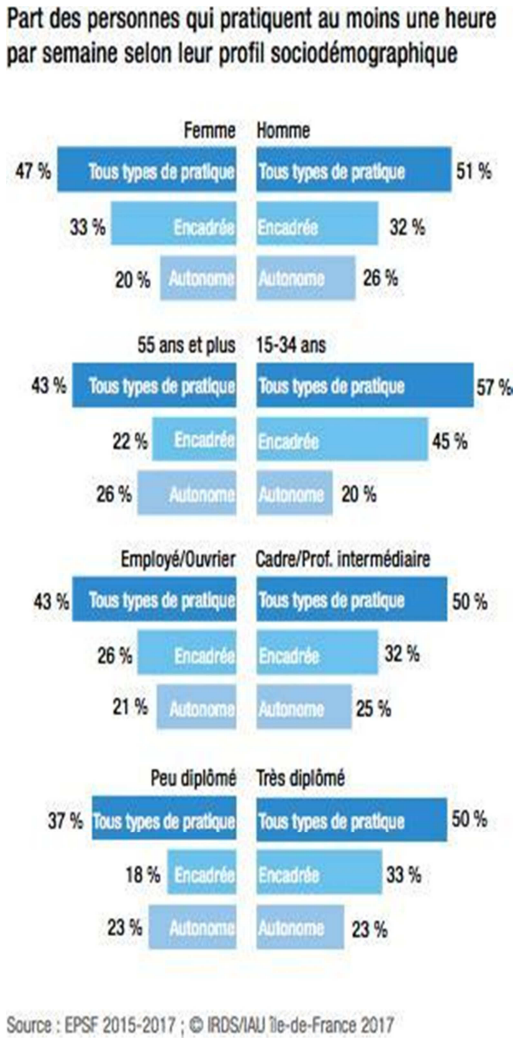

Les nouvelles pratiques permettent-elles de résorber les inégalités de l'accès au sport ou les rejouent-elles d'une autre façon ? Nous nous attacherons ici à trois types d'inégalité en particulier :

1. Inégalité homme/femme
2. Inégalités selon la catégorie socio-professionnelle
3. Inégalités territoriales :

D'après le graphique ci-contre réalisé par l'IRDS[21], on remarque que la pratique autonome suit presque pour chaque catégorie les proportions de la pratique classique. On peut émettre l'hypothèse qu'une différence est sans doute plus sensible sur la part des personnes qui pratiquent le sport de façon moins régulière. Sur le simple exemple du futsal five, 3200/4200 joueurs sont des pratiquants occasionnels (une fois par mois) contre 1000 réguliers (une fois par semaine)[22]. On peut donc imaginer que la pratique autonome détrône largement la pratique encadrée lorsqu'on s'intéresse aux sportifs moins réguliers. Ce sont d'ailleurs les sportifs cibles des structures encadrées : régulariser la pratique occasionnelle en l'encadrant. Cela témoigne cependant des limites de la démocratisation spontanée du sport par la pratique autonome et par là même de l'importance du maintien des politiques publiques en ce sens. Les pratiques autonomes doivent être accompagnées tout comme les pratiquants soutenus afin de pérenniser et approfondir les habitudes sportives : adaptation des infrastructures, formation d'un personnel encadrant adapté etc…

Inégalités homme/femme :
Les pratiques autonomes ne règlent pas les disparités d'accès à la pratique sportive entre les hommes et les femmes. Dans le diagramme ci-dessus on constate même qu'elles sont même plus nombreuses à suivre une

[21] IRDS n°26, La pratique sportive en IDF 7 ans avant les Jeux (décembre 2017)
[22] https://www.europe1.fr/sport/Le-Foot-a-5-nouvel-eldorado-de-la-FFF-936462

pratique encadrée. Par ailleurs, une partie des nouvelles pratiques rejouent les segmentations hommes/femmes : fitness, yoga, zumba, steps et fessiers sont des activités majoritairement féminines quand le travail de musculation en salle sur machine est très fortement masculine.

Inégalités selon la catégorie socioprofessionnelle :
Il est quelque peu ambivalent de déterminer si les pratiques autonomes permettent de re brasser les cartes qu'il s'agisse des inégalités socio-professionnelle ou territoriales. Sans doute faudrait-il une analyse plus fine de chaque type pratique autonome pour y associer une réponse adéquate. Toutefois, on peut souligner ici quelques tendances : le développement des terrains indoors (badminton, padel, squash, five) vise une cible de jeunes cadres dynamiques qui n'a plus le temps de s'astreindre à des entraînements réguliers chaque semaine. Il en va de même pour toute l'offre accompagnant la pratique sportive entre midi et deux comme les conciergeries, salles et coachs.

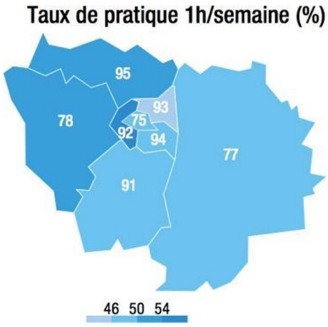

Source : EPSF 2015-2017 ; © IRDS/IAU île-de-France 2017

Inégalités territoriales :
Les inégalités territoriales se retrouvent aisément dans l'analyse des sportifs réguliers. Un simple coup d'œil à la carte suffit. « Le département des Hauts- de-Seine est celui qui compte le plus de sportifs (55 % à raison d'une heure par semaine). À l'inverse, la Seine-Saint-Denis est celui qui en compte le moins (44 %). »[23] Cette inégalité s'explique par la disparité en matière d'offre ainsi qu'une prise de conscience inégale des enjeux de sports santé.
L'étude de ces inégalités permet de souligner l'importance de l'implication des acteurs publics et associatifs qui se doivent d'accompagner les initiatives privées.

II. Les enjeux liés aux infrastructures sportives en région parisienne

1. Les grands équipements : un retard francilien ?

L'idée d'un retard français et francilien en termes d'équipements sportifs n'est pas nouvelle. La Commission Grandes Salles[24] déplorait en 2010 un manque d'installations qui affecterait l'attractivité et le rayonnement international de la France. Ces grands équipements sont en effet nécessaires pour permettre à la France d'accueillir des compétitions internationales et d'assurer un développement compétitif de ses clubs professionnels.
Un rapport du Sénat constatait lui aussi que la qualité des infrastructures françaises n'était pas à la hauteur des meilleurs standards européens, en termes de proximité, de vision du spectacle sportif ou encore de nombre de places « à prestation ». D'où une pression des clubs sur les pouvoirs publics, en premier lieux desquels les collectivités locales, pour une amélioration de leur « outil de travail ».[25]

[23] IRDS n°26, La pratique sportive en IDF 7 ans avant les Jeux (décembre 2017)
[24] Arénas 2015, Rapport de la commission grandes salles présidées par Daniel Costantini (mars 2010)
[25] Rapport du Sénat, Grands stades et arénas : pour un financement public les yeux ouverts (2013)

L'IRDS fait également état d'un retard en Ile-de-France sur les plans qualitatif et quantitatif.[26]

Face à ce déficit, l'idée que construire une myriade de grands équipements tel que recommandé par la Commission grandes salles permettrait de combler le retard de la France en termes d'infrastructures sportives – et notamment le retard Paris par rapport à Londres, suite à l'attribution des Jeux Olympiques 2012 à cette dernière – a gagné du terrain. Beaucoup de collectivités se sont engagées dans cette voie : Sarcelles, le projet du grand stade d'Evry, etc.

Pour autant, selon une étude de l'IRDS[27] sur l'attractivité du spectacle sportif en Ile-de-France, les clubs franciliens peinent à remplir les enceintes existantes. D'une part, en Île-de-France plus qu'ailleurs, les spectacles sportifs doivent faire face à la concurrence des spectacles culturels (Paris est la première ville au monde en nombre de salles de cinéma, la deuxième en nombre de théâtres et la troisième en nombre de musées). D'autre part, les supporters franciliens sont plus difficiles à fidéliser qu'en province ; le public se déplace pour des matchs médiatisés à forts enjeux plutôt que pour supporter une équipe spécifique. La faible médiatisation et la qualité des équipements tend à accentuer cet effet : les stades ne sont pas pleins, y compris pour le PSG.

Au contraire, construire de grands équipements peut s'avérer néfaste pour certaines collectivités qui pourraient ainsi se retrouver dans d'importantes difficultés de gestion. L'exemple de la MMArena du Mans est emblématique à cet égard : la construction d'un stade de 25 000 places en PPP pour le Mans FC, à l'époque en Ligue 1, qui entame une descente et se retrouve en 6ème division en 2013 avant de retrouver la Ligue 2. Le risque sportif était assumé par la collectivité.

Il ne faut donc pas construire à tout prix, en faisant fi de l'équilibre économique du projet. L'IRDS s'interroge dès lors sur une possible « **surestimation des bénéfices occasionnés par l'implantation d'un très grand équipement sportif** et par extension à des retombées de très grands évènements sportifs (Jeux Olympiques, championnats du Monde…) ». En effet, l'IRDS évoque la partialité des études et publications sur les retombées économiques de ces événements, généralement financées par les porteurs de projet, qui concluent très souvent sur des estimations positives.[28]

Tout l'enjeu est donc de faire **coïncider la vocation événementielle avec la vocation locale** de ces équipements. Pour avoir un véritable ancrage territorial et assurer une utilisation optimale de l'équipement, il faut faire converger les objectifs de haut niveau et de sport pour tous. Selon l'IRDS, la polyvalence doit être située dans les différentes modalités de pratiques d'une même discipline (scolaires et sport de haut niveau, pratique encadrée et autonome) et non dans la variété des disciplines.

2. Les équipements de proximité

Le marqueur social n'est pas le seul facteur agissant sur le taux de pratique. L'offre sportive, structurée par le nombre d'équipements, leur qualité et leur diversité, est également déterminante.[29]

[26] IRDS n°26, Enjeux et stratégies autour des stades et arénas en Ile-de-France (février 2014)
[27] IRDS n°28, Quel public pour les rencontres sportives franciliennes ? (septembre 2014)
[28] IRDS n°26, Enjeux et stratégies autour des stades et arénas en Ile-de-France (février 2014)
[29] IRDS, Préfecture de la région Ile-de-France, Vers un schéma régional de développement des activités physiques et sportives en Ile-de-France (4ème trimestre 2017)

Or l'Ile-de-France, et en particulier sa zone la plus dense, souffre d'un déficit en équipements de proximité, le sport étant concurrencé par toutes les autres formes de bâti : habitations, offre culturelle. « L'Île-de-France n'échappe pas à la quasi-incapacité de toute grande métropole densément peuplée, de faire coïncider taux d'équipements et poids de population », en conclut l'IRDS. Pour améliorer le maillage territorial, d'aucuns ont réclamé un Plan Marshall pour construire et rénover des équipements sportifs vieillissants. Mais dans un contexte de réduction budgétaire, il convient peut-être d'examiner des solutions complémentaires afin d'optimiser et d'adapter l'offre à la demande des franciliens.

2.1. Un sous-équipement francilien en équipements de proximité

Au niveau national, d'après une étude du Ministère des Sports[30], le taux d'équipement en terrains multisports est relativement élevé : 71% des Français bénéficient d'un terrain multisport dans leur commune en 2015. Ces terrains sont fortement utilisés par les pratiquants des sports concernés par l'équipement : football, handball et basket (taux d'utilisation de 73% avec une fréquentation hebdomadaire pour 50% des utilisateurs). Ce taux est beaucoup plus faible pour les espaces de fitness : 30% des Français bénéficient d'un espace de fitness en accès libre dans leur commune en 2015. Cette étude fait également état d'un taux d'usage de 40% des personnes habitant dans une commune équipée, avec une fréquentation hebdomadaire pour un utilisateur sur deux.

En Ile-de-France, l'offre d'équipements sportifs varie fortement selon le territoire considéré. En ce sens, l'IRDS établit une distinction de l'offre en fonction de la densité des territoires :

Dans la zone dense de la région, la densité d'équipements au km² est importante. Il s'agit souvent d'une offre de proximité, où l'on peut se rendre à pied ou à vélo (56% des pratiquants réguliers). La grande diversité d'équipements sportifs sur ce territoire donne potentiellement accès à une large palette d'activités sportives : on y recense plus de 20 types d'équipements par commune. La pratique des sports de glace, du hockey, de la boxe, de l'escrime ou encore du volley sont spécifiques de ce type de territoire. Mais le taux d'équipements par habitant est faible, entraînant une saturation des équipements, et limitant ainsi l'accès à la pratique. Ceci amène certains pratiquants à s'approprier les espaces publics pour exercer leur activité sportive, ou à favoriser l'exercice physique au cours de leur déplacement du fait de la proximité des équipements, de leur lieu de travail et des services en général. A Paris, près de deux tiers du temps consacré à l'activité physique est effectué dans le cadre des déplacements.
Répondre à ce sous-équipement historique aggravé par un nombre croissant de pratiquants. Dans l'une des villes les plus denses du monde, la concurrence entre foncier et espaces verts est de plus en plus féroce.
Après un sous-investissement dans les années 1980 et 1990, la municipalité depuis 2001 fait le choix de porter une ambition de création de nouveaux équipements publics sportifs. Ce rééquilibrage le Plan Nager à Paris : le taux d'équipement des piscines aura été accru de 9 % en 6 ans et de 20 % en moins de 20 ans.

En zone peu dense, la densité d'équipements au km² est faible. Cela induit des déplacements motorisés pour se rendre sur son lieu de pratique (82 % des pratiquants utilisent la voiture ou la moto). L'éloignement des équipements est considéré comme un frein à la pratique (cité par 25 % des peu sportifs, contre 15 % en zone dense). Ceci amène certains pratiquants à s'adonner à leur sport de façon autonome : 14 % déclarent pratiquer de cette manière, faute de clubs à proximité, contre 6 % en zone dense. En zone peu dense, le milieu naturel (56 %) est ainsi le premier lieu de pratique sportive, devant les installations sportives (43 %). On observe une faible diversité d'équipements sportifs (moins de 10 types d'équipements sportifs), limitant la palette

[30] http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/prez_conf_de_presse_15_decembre_2015.pdf : étude internet réalisée sur échantillon représentatif de la population française de 18 ans et plus (2005 personnes).

d'activités. En moyenne, une commune située en zone peu dense compte des licenciés de 26 fédérations différentes, contre 66 en zone dense. La zone peu dense se caractérise par la pratique de l'équitation, et du cyclisme.

C'est sur **le territoire intermédiaire**, situé entre la zone dense et la zone peu dense, que la pratique sportive est la plus développée. Celui-ci offre une bonne diversité d'équipements sportifs, moins saturés qu'en zone dense, avec un meilleur maillage qu'en zone peu dense, y compris en transport.

Ainsi, les cœurs d'agglomérations et les zones peu denses manquent d'équipements, ceux-ci étant souvent construits en périphérie des villes ou saturés par l'offre scolaire et des clubs. Or ce sont précisément ces zones dans lesquelles l'artificialisation liée à la construction de nouveaux équipements sportifs est la plus contestée (volonté d'avoir plus de verdure dans espace urbain saturé dans un cas, attachement à la nature plus fort qu'ailleurs dans l'autre). Dès lors, comme pour les grands équipements sportifs, il convient de regarder si l'utilisation actuelle des équipements déjà existants peut être optimisée.

2.2 Mieux adapter les équipements existants pour en optimiser l'occupation

Il existe un potentiel d'équipements sportifs dans les établissements d'enseignement, du primaire jusqu'aux grandes écoles, qui sont vides les soirs de semaine et les week-ends. Selon l'IRDS[31], parmi les équipements sportifs situés au sein des établissements scolaires, 2000 - soit 73% - ne sont ouverts qu'aux scolaires. Si ce chiffre ne représente que 7% de l'ensemble des équipements sportifs franciliens, l'ouverture à d'autres publics sur ces créneaux pourrait commencer à combler le déficit d'équipements évoqué ci-dessus. Au total, ce sont 240 salles multisports, 18 équipements de grands jeux, 50 salles de sport spécialisées et 43 structures artificielles d'escalade qui pourraient être ouvertes le soir et le week-end à d'autres publics, en premiers lieux desquels les milieux associatifs.
En outre, les nouvelles pratiques de jeu réduit (basket à 3, five) sont une opportunité supplémentaire d'optimisation de l'espace : il devient possible de diviser les terrains et d'avoir deux pratiques qui se côtoient au même endroit, par exemple.
On voit ainsi apparaître des start-up qui proposent aux collectivités locales de commercialiser les créneaux disponibles de leurs équipements sportifs auprès d'entreprises. Ces initiatives bouleversent les usages traditionnels en permettant aux collectivités de réfléchir différemment à l'utilisation de leurs équipements et de libérer des créneaux.

Ces ouvertures nécessitent des investissements supplémentaires (des adaptations mineures, voire des travaux dans certains cas) mais sont évidemment moins chères que la construction de nouveaux équipements, dans un contexte où l'artificialisation est de plus en plus contestée.
En France, les collectivités locales sont propriétaires de 85% d'un parc sportif vieillissant, dans lequel 42% des équipements ont été construits il y a près de quarante ans[32].

Cependant, les équipements sportifs, même les plus récents, ne répondent pas systématiquement aux attentes des franciliens. Depuis une dizaine d'années, une des principales difficultés pour les collectivités locales est qu'elles sont confrontées à des attentes complètement différentes de la part de leurs citoyens. Alors qu'auparavant, les Français s'attendaient à ce que les collectivités locales rénovent les gymnases ou la

[31] Vers un schéma régional de développement des activités physiques et sportives en Ile-de-France, Région Ile-de-France et IRDS (2017) pp. 39-41
[32] David Picot, La Gazette des communes (19/07/2017). Equipements sportifs : construire ou rénover, le dilemme des collectivités

réhabilitent les piscines municipales, les attentes d'aujourd'hui sont beaucoup plus variées. L'étude du Ministère des Sports a également recueilli les nouvelles attentes des Français à l'égard des infrastructures municipales : 47% souhaitent des murs d'escalade, 36% des parcs de glisse urbaine (skate-park), 35% des terrains de padel-tennis[33].
En 2017, le CNDS a intégré une dimension innovation dans ses critères de subventions dédiées aux équipements sportifs. Cette innovation peut porter sur la conception (architecture, matériaux, modularité…) ou sur l'exploitation (développement durable, multi-usages, mutualisation d'espace, etc.)[34]. Notamment, la modularité est clé car elle permet à des collectivités qui ne disposent pas d'un levier d'investissement puissant de profiter d'infrastructures dont elles n'auraient pu bénéficier autrement. Ces innovations imposent aux collectivités d'engager une vraie réflexion, d'avoir une approche différente de l'approche historique : il ne suffit plus de construire des équipements, il faut en faire de véritables lieux de vie. Cette vision du sport comme tisseur de lien social rassemble dans un même endroit convivial des personnes venues pour pratiquer et d'autres qui ne pratiquent pas forcément (y compris les parents qui accompagnent leurs enfants).
Il s'agit donc de modifications aussi bien qualitatives que quantitatives. L'enjeu principal n'est pas de construire pour combler le manque d'équipements, mais bien **d'optimiser et d'adapter l'existant aux nouvelles pratiques**.

2.3. Le sport dans l'espace public urbain et rural francilien

D'une part, le sport dans l'espace public urbain tend à se développer (37% des sportifs réguliers y font régulièrement du sport, selon l'IRDS[35]) et il convient de réfléchir aux aménagements que cela implique. Désormais, il n'y a plus de lieux tabous ou protégés : les mentalités ont évolué de telle sorte que la voie publique se transforme en terrain de sport. Selon Virgile Caillet, c'est **le début d'une mutation culturelle et stratégique dans laquelle les dimensions ludique et accessible guident la réflexion.** Avec les aménagements adéquats, qui souvent ne nécessitent que peu de moyens (nudges, peinture), "on peut faire un terrain de basket dans une impasse, un jeu d'échec ou de balle au prisonnier dans un coin de rue", c'est-à-dire faire d'un lieu qui n'y était pas destiné un lieu de pratique sportive. Dès lors, le sport peut être un outil efficace d'embellissement de l'espace public urbain parfois dégradé ou sans usage défini.
La marche, la course à pied, le vélo sont les disciplines traditionnellement exercées dans l'espace urbain. On peut en ce sens saluer la piétonisation des berges de Seine et le développement des pistes cyclables mené par la Ville de Paris. Au-delà de la course à pied, discipline star de la pratique autonome, il s'agit de rendre l'espace public accueillant pour d'autres formes de pratique sportive. La Ville de Paris se félicite : « un peu partout dans Paris, des espaces de remise en forme et de musculation ont été créés, souvent à la demande des riverains, comme les très populaires street work out de Louis Lumière (20e) et Bercy (12e). »[36] L'objectif de la ville de Paris est ainsi de « faire que chaque Parisien soit à moins de 5' à pied d'un équipement sportif gratuit en libre accès »[37] notamment en multipliant les équipements dits légers pour être au plus proche de sa population. Il faut cependant faire attention aux effets d'annonce et s'assurer que ces équipements soient correctement implantés sans être détournés de leurs buts originaux, comme c'est souvent le cas.

D'autre part, les études en Ile-de-France montrent de 33% des sportifs réguliers pratiquent régulièrement en milieu naturel (IRDS) : course à pied, vélo, marche et escalade se sont développés ces dernières années. En

[33] http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/prez_conf_de_presse_15_decembre_2015.pdf
[34] Banque des territoires, 22/11/2017 - Equipements sportifs, la difficile course à l'innovation
[35] Vers un schéma régional de développement des activités physiques et sportives en Ile-de-France, Région Ile-de-France et IRDS (2017)
[36] « Paris + sportive », Ville de Paris, février 2019
[37] « Paris + sportive », Ville de Paris, février 2019

effet, l'Île-de-France est majoritairement rurale (espace agricole qui couvre la moitié de son territoire et les forêts presque le quart) et compte de nombreux Parcs Naturels Régionaux (PNR), douze bases de loisirs régionales et plusieurs sites naturels d'escalade. La région possède donc un fort potentiel à développer en offre de sport de plein air et de nature.

Le plus important, selon l'IRDS, est d'**éviter des réponses standardisées et systématiques** : il faut adapter les réponses en menant des études qualitatives sur le terrain et en **concertation avec les riverains**, pour proposer une offre adaptée à chaque territoire, car même au sein de l'Ile-de-France, les disparités sont énormes.[38]

III. Le modèle de gouvernance du sport à la française

Le modèle actuel de gouvernance français du sport date des années 1960 et a assez peu évolué depuis. Si la gouvernance du sport est le fait de nombreux acteurs publics comme privés, elle reste néanmoins dominée par le duo Etat-CNOSF, de plus en plus contesté.
Or la gouvernance du sport dépasse très largement le cadre du simple fait sportif : le sport a un impact sur l'économie, la santé, l'aménagement du territoire, les loisirs, le tourisme, l'enseignement, la cohésion sociale... Ces multiples facettes font du sport une compétence ultra partagée. Ainsi, à l'échelle nationale, le Ministère des Sports n'est pas le seul à s'occuper du fait sportif : les ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur ou encore des Armées interviennent. De même, toutes les collectivités territoriales ont leur mot à dire dans la gouvernance du sport. Faute de chef de file, l'appropriation de cette question reste donc soumise à des choix politiques. Le partage de cette compétence centrale est ainsi souvent source de tensions, et réduit fortement la lisibilité de la gouvernance du sport (voir en ce sens l'annexe "Panorama des institutions du Sport").

1. Le modèle historique

> « La spécificité de la France tient à la fois à une forte présence de l'État, ancienne, et au fait que celle-ci s'exprime à partir d'un centre : Paris. Le fait sportif n'échappe pas à ce constat. Le modèle français est souvent opposé au modèle britannique, où la puissance publique est plus en retrait et où une large part de l'initiative est laissée à la société civile. Au nom de l'intérêt général, les pouvoirs publics interviennent dans un domaine jugé crucial. »
>
> Jean-Paul Callède, « Les politiques du Sport et leurs métamorphoses »[39]

Dans les années soixante, la volonté de restructurer le sport de haut niveau suite à la déroute française aux Jeux Olympiques de Rome (cinq médailles, dont aucune en or) entraîne une refonte de la politique du sport. De Gaulle et Maurice Herzog, Haut-commissaire à la jeunesse et au sport de 1958 à 1966, mettent en place un plan d'action dont l'objectif principal est de former des champions qui viendront accroître le prestige de la France dans le monde.
Le plan d'action mis en place consiste en un système planificateur et centralisateur, avec une administration du sport étoffée. Une tutelle de l'État est instaurée sur les fédérations mais aussi sur les collectivités. Les financements sont publics et la pratique centrée sur la compétition et l'éducation physique à travers le pilier scolaire. L'enjeu majeur reste le prestige national : il s'agit de créer des champions en formant par la masse. Ainsi, une loi-programme d'équipement sportif et socio-éducatif sur la période 1961-1965 introduit l'éducation

[38] Vers un schéma régional de développement des activités physiques et sportives en Ile-de-France, Région Ile-de-France et IRDS, 2017
[39] CAF, Informations sociales n°187. *Sport(s) et social*, p.16

physique et sportive comme discipline d'enseignement. Il devient impossible de construire un établissement scolaire sans des installations sportives de plein air et couvertes.
Au-delà des aspects financiers et administratifs, l'intervention de l'Etat prend également une forme technique avec la création d'un corps de fonctionnaires spécialisés pour le monde sportif, les Conseillers Techniques Sportifs (CTS). Les CTS apportent ainsi une aide cruciale au mouvement sportif en assurant la reconversion d'athlètes de haut niveau et en soutenant le développement de certaines disciplines.

2. La structuration du mouvement sportif

A partir des années 1970, le mouvement sportif s'organise et affirme son rôle dans la gouvernance du sport. La fusion en 1972 du Comité Olympique Français (COF) et du Comité National des Sports (CNS) permettent de créer une seule organisation de référence, interlocuteur privilégié de l'Etat, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Le CNOSF tire notamment sa légitimité de son fonctionnement démocratique, selon le principe un sport = une voix.

Dans les années 1980, les politiques de décentralisation et l'autonomisation des collectivités territoriales (notamment la création des régions) ont à leur tour transformé la gouvernance du sport. Le CNOSF s'est en effet doté de structures déconcentrées : les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) et les comités territoriaux olympiques et sportifs (CTOS). Ils ont pour mission de décliner les orientations initiées par le CNOSF en tenant compte des spécificités locales.[40]
En 1984, la loi Avice reconnaît l'existence d'un service public des activités physiques et sportives dont les fonctions sont déléguées au mouvement sportif. La délégation de pouvoirs était jusqu'alors limitée à la délivrance des titres de champions nationaux et à la gestion des équipes de France, seulement pour certaines fédérations. Elle est désormais étendue à toute l'activité de toutes les fédérations : développer et organiser la pratique des activités sportives, assurer la formation de leurs cadres bénévoles et délivrer les titres fédéraux. Son application s'accompagne d'un important effort de professionnalisation de l'encadrement sportif.
Les diverses modifications apportées depuis par les ministères successifs ne font que conforter cette véritable mutation de statut pour le mouvement sportif. La loi du 6 juillet 2000 modifie la loi Avice en précisant les compétences du mouvement sportif et renforce le rôle du CNOSF, qui devient le représentant des fédérations.

Aujourd'hui, le CNOSF représente 107 fédérations sportives, soit 180 000 associations sportives et 18 millions de licenciés. Le CNOSF représente également le Comité International Olympique (CIO) auprès des pouvoirs publics français.

3. Une nouvelle gouvernance du sport : la création de l'Agence Nationale du Sport, une révolution ?

Laura Flessel, ex-ministre des Sports, appelait de ses vœux un modèle de gouvernance partagée, qui semble avoir vu le jour avec la création de l'ANS : « Il est temps de mettre fin à cet anachronisme. L'organisation du sport français est à bout de souffle, tant sur la pratique que sur la haute performance. Si nous voulons plus de médailles et plus de licenciés, il nous faut nous moderniser. »[41]

[40] cnosf.franceolympique.com
[41] Acteurs du sport - Témoignage de Laura Flessel, ministre des Sports

Créée en avril 2019, l'ANS est un groupement d'intérêt public rattaché au Ministère des Sports afin d'en accompagner les politiques publiques et est présentée comme la révolution tant attendue de l'organisation du sport français, capable de transformer en profondeur le modèle daté des années 1960.
L'Agence, qui vient se substituer au CNDS et au Comité National du Sport, est née d'une démarche de coconstruction entre l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique. Ces derniers sont représentés dans cette structure collégiale composée de 45 membres. L'objectif de la création de l'ANS est ainsi d'**associer tous les acteurs du sport aux décisions** et orientations des politiques publiques pour définir le financement et l'organisation du sport en France. L'implication, inédite, du monde économique a notamment été saluée par les entreprises. L'ANS porte les objectifs fixés par le Ministère selon deux axes majeurs : le haut niveau et le développement de la pratique sportive pour tous. En 2019, elle possède un budget de 350 millions d'euros assuré entièrement par l'Etat, dont 27% dédié à la haute performance et 56% au développement de la pratique sportive (le reste correspondant à des dépenses de fonctionnement, au remboursement de dettes d'équipements sportifs ou aux subventions payées par le Ministère des Sports au CNOSF et CPSF via l'ANS).[42]

L'ANS semble être la prise de conscience de l'État de la nécessité d'une **gouvernance partagée** (et pas en ordre dispersé). Cependant, de nombreux points restent à éclaircir sur le fonctionnement de l'ANS. Avant même la création de l'ANS, dans un avis consultatif rendu le 17 avril 2019, le Conseil d'Etat avait émis des réserves sur le statut de groupement d'intérêt public : l'État est, au moins au départ, le seul contributeur financier de l'agence, ce qui ne correspond pas au statut de GIP, où tous les acteurs doivent contribuer.[43]
De plus, si l'Agence vient répondre à une demande d'autonomie de la part du mouvement sportif, certains dénoncent un **désengagement de l'Etat** et voient en elle un futur remplaçant du Ministère des Sports.[44] Est notamment reprochée à l'Etat la perte du statut de fonctionnaire pour les 1600 conseillers techniques sportifs (CTS)[45], qui seront désormais payés par les fédérations. Si certaines fédérations s'en réjouissent et voient ainsi un moyen d'accéder à plus d'autonomie, d'autres, moins stables financièrement, se posent la question des ressources avec lesquelles elles vont pouvoir payer ces cadres techniques.
Toutefois, cette nouvelle organisation va devoir faire ses preuves car elle laisse dubitatif bon nombre d'acteurs du milieu sportif. Ils y voient un objet de complexification dans lequel l'Etat perd en responsabilité (budget 100% Etat vs l'Etat a 1/3 des voix).

QUESTIONNEMENTS / PISTES DE PROPOSITIONS

Enjeux principaux :

[42] http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/L-agence-nationale-du-sport-est-nee
[43] Le Monde, 18/04/2019 - "Le conseil d'Etat demande de revoir le statut de l'Agence Nationale du Sport"
[44] Le Monde, 24/04/2019 - "A peine créée, l'Agence Nationale du Sport déjà critiquée"
[45] Le Monde, 13/09/2018 - "L'explosion programmée du modèle sportif français"

- Optimisation de l'utilisation des équipements existant (optimisation de l'usage, ouverture à de plus larges publics, sur de plus grandes plages horaires etc.)
- Valorisation des structures traditionnelles locales et accompagnement dans le développement de nouvelles offres plus proches des attentes de la population
- Sensibilisation : pratique féminine et handisportive, sport santé

Optimiser l'utilisation des infrastructures :
En matière d'infrastructures, les collectivités ont un rôle à jouer pour développer les infrastructures et permettre l'épanouissement de la pratique autonome. Mais elle ne doit pas négliger l'accompagnement des clubs dans leur transition de part leur fort impact territorial en termes de lien social, d'économie, d'habiter.
Le Grand Paris est le territoire le moins bien équipé de France
L'exemple de Boxer Inside est intéressant sur ce point. La ville de Paris a accompagné l'ouverture d'une salle pour ce club de boxe en mettant en concession une partie du gymnase Georges Carpentier (Paris XIII). C'est parce que ce club est innovant dans son offre et porté par une sportive de référence dans le milieu de la boxe (Sarah Ourahmoune) que la mairie a soutenu le projet. Un club de boxe loisir avec académie ; offre de cours au forfait pour boxe hiit cardio, musculation ; rencontre avec des sportifs de haut niveau ; action sociale par la boxe ; séminaire d'entreprises.

- Développer les playgrounds
- Optimiser les calendriers des gymnases
- Soutenir la construction d'équipements de proximité

Valoriser aider les structures traditionnelles à se développer :
Le modèle classique, encadré et fédéral, n'est pas à jeter, loin de là. Dans la perspective de politiques publiques du sport pour tous et sport santé, il est à de nombreux égards plus efficace que les modèles privés/universitaires des pays anglo-saxons. Pour Claude Atcher, le sport et le club en particulier est une « agora sociale »[46], un lieu de rencontre entre des individus de tout âge, religion, culture, comme il y en a plus beaucoup dans notre société. Le soutien au club est dans l'air du temps (cf alliance ANS et Paris 2024 pour l'ouverture d'un fonds de solidarité[47])
Toutefois, il lui faut s'adapter aux nouveaux besoins afin de répondre efficacement aux enjeux contemporains : omnisport/performance ; féminin/masculin; handisport; loisirs/compétition.

- Valoriser le statut du bénévole/volontaire
- Accompagner la professionnalisation des structures des clubs (management, marketing, solutions digitales etc…)
- Renouvellement de l'offre proposée aux licenciés
- Repenser le financement et le système des subventions ?
- Repenser le modèle de gouvernance : l'Etat uniquement sur les pratiques régaliennes (sécurité, anti-dopage, emplois, plan d'équipement nationaux et développement du haut niveau) et le développement du sport local confié aux fédérations et à tout leur réseau. Les collectivités restent libres d'intervenir quand elles le souhaitent. Un « choc de simplification est à mettre en œuvre » (Loïc Duroselle[48])

Il y a différentes échelles pour accompagner et promouvoir : quartier, ville, métropole. Quelle action revient à chaque échelon pour garantir son efficacité ? Le rôle de l'Etat en tant que lanceur et soutien des grandes politiques et la commune pour l'animation du tissu local et la gestion des infrastructures nous semblent des

[46] Entretien Claude Atcher, 19 juin 2020
[47] https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/L-agence-nationale-du-sport-et-paris-2024-se-pacsent/1146760
[48] Entretien avec Loïc Duroselle, 11 juin 2020

acteurs importants. Quel rôle pour la métropole ? Comment garantir une bonne intelligence des multiples acteurs dans la gouvernance du sport qu'ils soient économiques, associatifs, politiques, internationaux ?

Annexe – Panorama des institutions du sport

Institutions au niveau national	Rôle
Ministère des Sports	En charge de définir les grands objectifs de la politique nationale du sport, d'en fixer le cadre juridique (notamment à travers le code du sport).
Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	Sport scolaire pour le Ministère de l'Education Nationale ; sport universitaire pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur
Ministère des Armées	Formations des moniteurs chef d'entraînement physique, militaire et sportif pour le Ministère des Armées
Ministère des Solidarités et de la Santé	Sport santé pour Ministère des Solidarités et de la Santé
CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)	En pratique, l'interlocuteur privilégié de l'Etat pour les questions sportives. Ses principales missions sont : - Représentation des fédérations sportives et de leurs licenciés auprès des pouvoirs publics - Sport de haut niveau - Représentant en France du CIO (Comité International Olympique)
ANS (Agence Nationale du Sport)	Créée en 2019 pour remplacer le CNDS et le CNS. Assemblée collégiale représentant les acteurs du sport : Etat, monde économique, mouvement sportif.
Fédérations sportives	Les fédérations sont délégataires d'une mission de service public de l'Etat (pouvoir d'organiser et promouvoir leur discipline).

INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance)	Sous tutelle du ministère des sports, opérateur de référence pour le sport de haut-niveau en France.
CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)	Créé en 2006, remplacé en 2019 par l'ANS. Développement des infrastructures et de la pratique sportive
CNS (Conseil National du Sport)	Créé en 2013, remplacé en 2019 par l'ANS.
ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport)	Représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du Mouvement sportif.

Institutions au niveau régional	Rôle
CROSIF (Comité Régional Olympique et Sportif Ile-de-France)	Organe déconcentré du CNOSF en Ile-de-France : Représente le mouvement sportif régional pour toutes les questions d'intérêt général, notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels régionaux ; sauvegarde et développe l'esprit Olympique, suivant les principes définis par le CNOSF, contribue au développement de l'idée de la pratique sportive de la région Ile-de-France.
DRJSCS Ile-de-France (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)	Service déconcentré de l'Etat sous l'autorité du préfet, chargé d'appliquer sa politique dans les domaines de l'action sociale, de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Créée en 2010, la DRJSCS accompagne les clubs et associations sportifs, en particulier dans leurs actions de formation. Elle exerce des compétences en matière d'équipements sportifs, de sport de haut niveau et de lutte contre le dopage.
CREPS Ile-de-France (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive)	Sous tutelle du ministère des sports, le rôle d'un CREPS est : - d'assurer l'entraînement et la formation des sportifs de de haut niveau

CREPS	- d’assurer la formation d'agents publics 17 CREPS, anciennement un par région.